

# 1<sup>er</sup> Rapport intermédiaire de la concertation continue

EMIL'HY

Du 24 juillet 2024 au 24 juillet  
2025

Valérie TROMMETTER  
désignée par la CNDP

Date de remise du rapport, le 24 juillet 2025



## Sommaire

Sommaire .....	2
Synthèse pour les décideurs et pour le public .....	3
Préambule .....	4
Fiche d'identité du projet.....	5
Rappel des demandes formulées par les garants à la suite de la concertation préalable .....	9
Demande de précisions des garants à l'issue de la concertation préalable .....	9
Recommandations pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation .....	10
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable.....	10
Engagements pris par rapport au projet et au raccordement au réseau mosaHYc.....	10
Engagements pris par rapport à la concertation continue avec le public.....	11
Actualités liées au projet et évolution(s) .....	12
Dépôt des dossiers d'instruction du projet .....	12
Réponse à l'appel d'offre de SHS .....	12
Actions en faveur de la formation universitaire et professionnelle.....	13
Actions en faveur de la mobilité au sein du territoire .....	13
Avancement du projet mosaHYc.....	13
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ? .....	14
Le suivi des engagements du porteur de projet .....	14
Avis de la garante sur le déroulement de la concertation .....	16
Les arguments exprimés .....	16
La suite de la concertation continue .....	17
Les prochaines étapes du projet et de la concertation.....	17
Préconisation de la garante sur la suite de la concertation continue .....	17
Liste des annexes.....	19

## Synthèse pour les décideurs et pour le public

Au cours de cette première année de concertation continue du projet Emil'Hy, le projet a peu évolué. Le Maître d'Ouvrage a déposé la demande d'autorisation environnementale en Préfecture de Moselle et la demande de permis de construire en mairie de Saint-Avold. Sur saisine de la Préfecture, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) a émis, le 26 juin 2025, un avis qui porte sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par GazelEnergie et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. En termes de complétude de l'information du public, la MRAe recommande ainsi à GazelEnergie de fournir une étude d'impact globale portant sur l'ensemble des opérations incluses dans le projet de reconversion du site de la centrale Emile Huchet et de présenter à l'enquête publique, une étude de dangers dont la protection des informations est limitée aux seules informations réglementairement non communicables en application de l'avis n°CADA 20200022 de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA). GazelEnergie est en train de préparer une réponse écrite à cet avis qui sera une des composantes du dossier d'enquête publique conformément à l'article L. 122-1 du code de l'environnement.

L'enquête publique est prévue pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

En parallèle, le Maître d'Ouvrage a répondu à l'appel d'offre du sidérurgiste allemand STAHL-HOLDING-SAAR (SHS) pour la production d'hydrogène et reste en attente de la réponse de cet industriel qui est annoncée pour la fin d'été 2025.

Les moyens déployés par le Maître d'Ouvrage au cours de cette année ont globalement respecté les engagements qu'il avait pris dans son bilan de la concertation préalable : réouverture du site internet avec information sur la concertation continue, réactivation de la plateforme participative, diffusion d'encarts dans la presse pour informer le public de la tenue de la concertation continue. Cependant, il n'a publié que deux lettres d'information<sup>1</sup> sur le projet alors qu'il s'était engagé à une diffusion bimestrielle. Enfin, si de nombreux évènements ont été organisés pour les élus locaux au cours de cette année, la garante déplore l'absence d'évènements ouverts au public partageant l'avancement du projet Emil'Hy et de réunion de travail bilatérale avec les associations locales alors que GazelEnergie s'y était engagée. Enfin, la garante constate également qu'aucune étude en lien avec le projet n'a été publiée alors que leur mise à disposition au fur et à mesure de leur avancement avait été demandée par les garants en fin de concertation continue et repris dans l'avis de la CNDP du 24 juillet 2024. De son côté, le public s'est peu mobilisé pendant cette année de concertation continue : aucun avis, aucune observation ou question n'a été adressée au Maître d'Ouvrage.

Pour cette deuxième année de la concertation continue, la garante considère qu'il conviendrait que le Maître d'Ouvrage communique plus largement avec le public quant à l'avancement de son projet, l'avancée de l'instruction des dossiers, la réponse de SHS, mais également sur certaines demandes de précisions formulées par les garants à l'issue de la concertation préalable, qui n'ont toujours pas reçues de réponse. D'autres sujets seront à traiter comme la description des actions réalisées vis-à-vis des engagements que GazelEnergie avaient pris (réalisation d'une étude sur la récupération de la chaleur, mobilisation des acteurs de la plateforme Chemesis sur les opportunités de valorisation de l'oxygène) et celles que l'association Chemesis avait également pris à l'issus de la concertation préalable. Il conviendrait également que le Maître d'Ouvrage publie sur le site internet de la concertation, l'avis émis par la MRAe ainsi que l'ensemble des études qu'il a réalisées dans le cadre du projet Emil'Hy et qu'il respecte son engagement d'organiser des réunions de travail bilatérales thématiques avec les associations et des moments de rencontre avec le public.

---

<sup>1</sup> Une troisième lettre d'information est en cours de rédaction et devrait paraître d'ici fin juillet 2025.

## Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet Emil'Hy, menée du 27/02/2024 au 21/04/2024, les Maîtres d'Ouvrage, GazelEnergie (Maître d'Ouvrage principal) et Natran (anciennement GRTgaz), ont décidé de poursuivre leur projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continue. La Commission nationale du débat public a chargé Valérie TROMMETTER de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°1 de la garante, couvrant la période du 24/07/2024 au 24/07/2025. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations de la garante pour la suite de la concertation continue.

A noter que, dans un souci de simplification, la garante a utilisé tout au long de ce document le terme singulier « le Maître d'Ouvrage » pour désigner les deux Maîtres d'Ouvrage qui se sont associés pour porter ce projet.

### Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 25/10/2023 : initiative de la concertation préalable et saisine de la CNDP par le Maître d'Ouvrage
- 27/02/2024 au 21/04/2024 : concertation préalable sous l'égide des garants, Luc MARTIN et Valérie TROMMETTER
- 21/05/2024 : publication du bilan de la concertation préalable par les garants
- 08/07/2024 : publication de la réponse du Maître d'Ouvrage tirant les enseignements de la concertation préalable et indiquant la poursuite du projet
- 24/07/2024 : début de la concertation post concertation préalable dite aussi concertation continue, sous l'égide de la garante Valérie TROMMETTER
- **24/07/2025 : publication du rapport intermédiaire n°1**

### La mission de la garante

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes...) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, la garante fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu...) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, la garante s'assure que :

- les recommandations des garants et les engagements du Maître d'Ouvrage issus de la concertation préalable soient bien prises en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le Maître d'Ouvrage apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

La garante reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet.

# Fiche d'identité du projet

## Maitre d'ouvrage

GazelEnergie en tant que producteur et fournisseur d'énergies et Natran (anciennement GRTgaz) pour le raccordement au futur réseau mosaHYc.

## Contexte du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre des réglementations européennes et nationales qui visent à favoriser les énergies d'origine renouvelable et les technologies sobres en émission de carbone et notamment la production d'hydrogène renouvelable et/ou bas-carbone en remplacement de l'hydrogène très carboné, majoritairement utilisé dans l'industrie mondiale (Le Pacte Vert pour l'Europe, la Stratégie française pour l'énergie et le climat, la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, le projet de loi "Industrie verte", la Stratégie nationale hydrogène...).

L'émergence d'un projet de réseau hydrogène entre la France et l'Allemagne, le réseau mosaHYc<sup>2</sup>, et la présence des nombreux industriels dans la « Grande Région Hydrogen »<sup>3</sup> sont à la base de la localisation à Saint-Avold.

## Localisation du projet

Le projet prévoit de s'implanter sur le site de la Centrale Emile Huchet au sein de la plateforme industrielle Chemesis<sup>4</sup> de Carling/Saint-Avold, créée en 1947 et à une distance de 2,3 km de la frontière allemande.

---

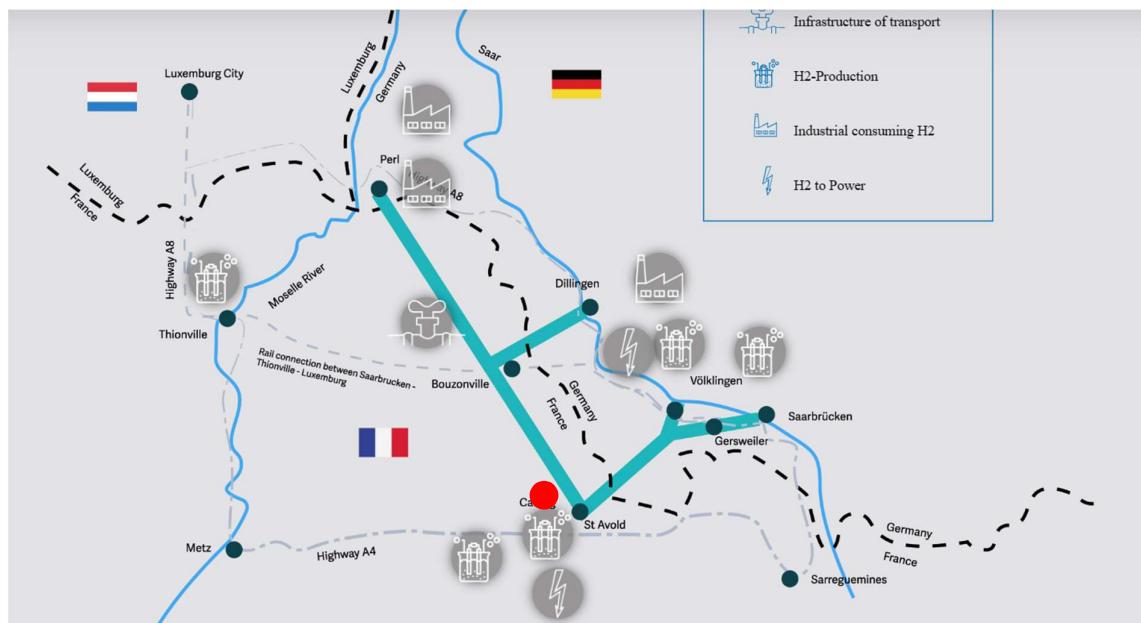
<sup>2</sup> mosaHYc est un pipeline/canalisation de transport transfrontalier 100% hydrogène, porté conjointement par Natran (anciennement GRTgaz), Creos et Encevo et dont la conversion effective au transport d'hydrogène est prévue courant 2027 pour desservir les besoins d'industriels transfrontaliers souhaitant se décarboner ainsi que les usages mobilité.

<sup>3</sup> La Grande Region Hydrogen (GRH) a été fondée en août 2021 par les opérateurs de réseau de distribution Creos (Allemagne) et de transport Natran (anciennement GRTgaz) (France), le groupe énergétique Encevo (Luxembourg) et le producteur d'hydrogène H2V (France). Il s'agit d'une organisation à but non lucratif basée à Luxembourg. Elle propose une plateforme mettant en réseau des projets régionaux axés sur l'hydrogène et permettant d'exploiter des synergies. À long terme, l'objectif de l'initiative est d'établir une économie de l'hydrogène dans cette région.

<sup>4</sup> L'association Chemesis regroupe 14 industriels présents sur la plateforme de Carling Saint-Avold. Elle est tournée vers la chimie à forte valeur ajoutée, les matériaux, la fourniture d'énergie et d'utilités renouvelables et l'économie circulaire.



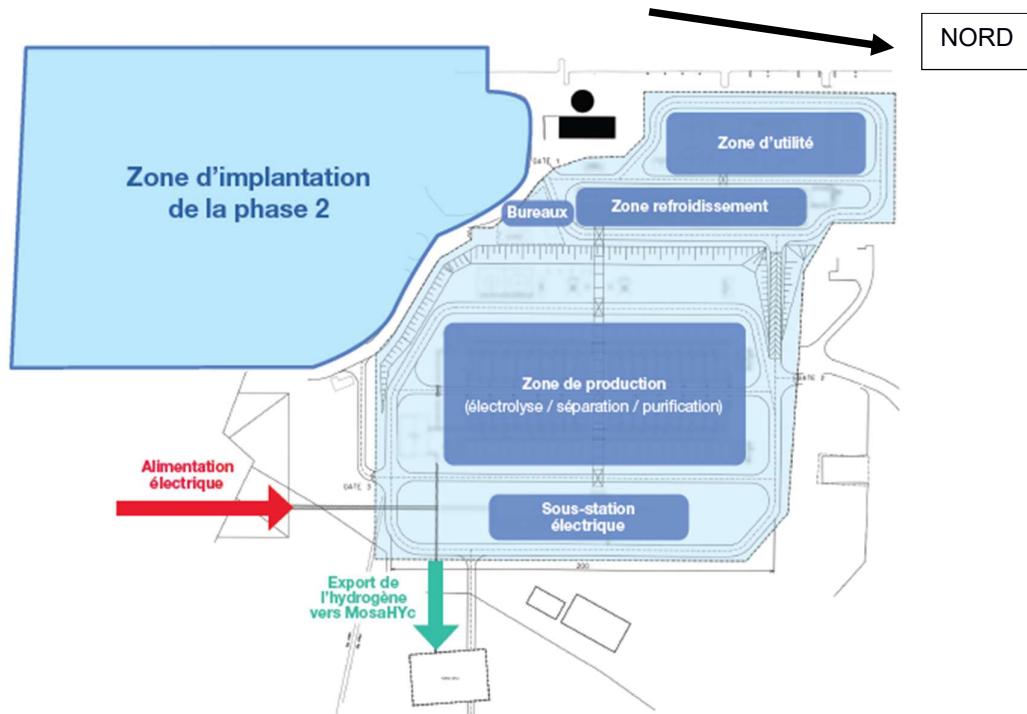
Localisation du site de la Centrale Emile Huchet au sein de la plateforme Chemesis (source : dossier de concertation du maître d'ouvrage)



Localisation du site d'implantation (en rouge) au sein de la Grande Region Hydrogen (producteurs, consommateurs, transporteurs) (source : site internet de la Grande Region Hydrogen)



Vue aérienne du site avec implantation du projet au sein de la Centrale Emile Huchet (source : dossier de concertation du maître d'ouvrage)



Plan de masse de la phase 1 (2027/2028) (source : dossier de concertation du maître d'ouvrage)

## Objectifs du projet selon le Maitre d'Ouvrage

Le projet doit permettre la production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone par électrolyse de l'eau. Cet hydrogène est destiné à être utilisé par différents industriels de la Grande Région<sup>5</sup>, notamment du domaine de la sidérurgie, mais il serait aussi susceptible de participer à l'approvisionnement de débouchés futurs comme ceux de la mobilité hydrogène (poids lourds, bus, véhicules utilitaires, trains...) et de l'industrie locale...

## Caractéristiques principales

Le projet comprend l'implantation et l'exploitation d'une usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau. La technologie utilisée pour les électrolyseurs consistera à séparer l'oxygène (O) et l'hydrogène (H<sub>2</sub>) de l'eau (H<sub>2</sub>O) en faisant passer un courant électrique dans une solution alcaline.

Il se déployera en 2 phases successives avec la mise en service d'une première unité de 200 MW en 2027/2028 et d'une deuxième unité de 200 MW à l'horizon 2030. La production totale annuelle sera de 56 000 tonnes d'hydrogène renouvelable et bas carbone.

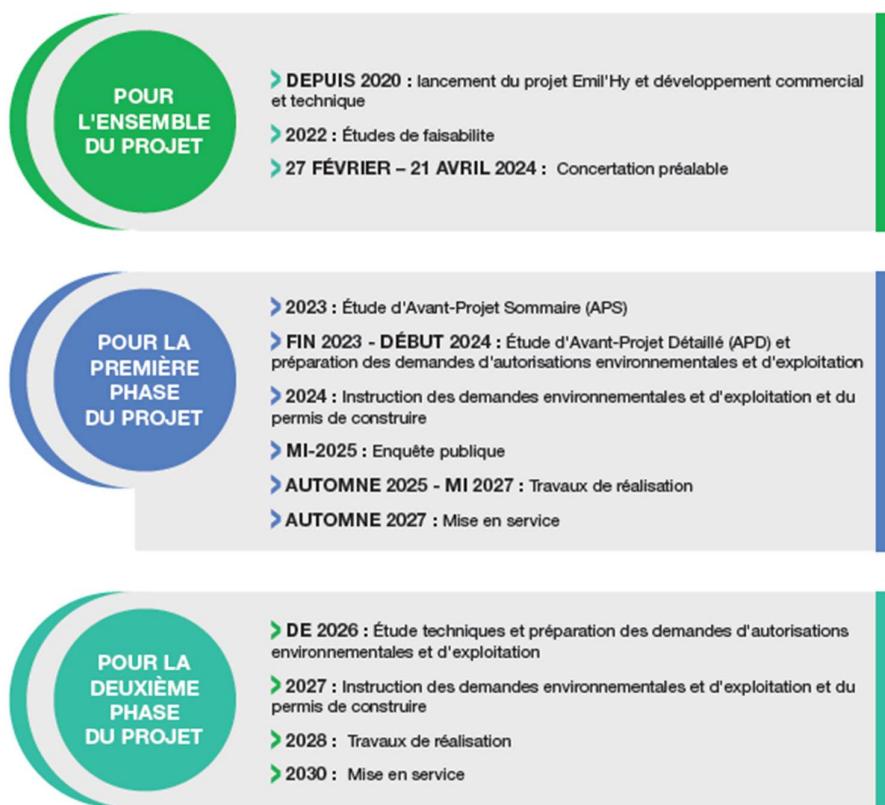
Ce projet s'accompagnera du raccordement au réseau mosaHYc pour permettre le transport de l'hydrogène.

## Coût

Le montant de l'investissement pour les phases 1 et 2 est estimé à 780 millions d'euros hors taxes.

Les demandes de subventions nationales et au niveau de l'Union Européenne sont étudiées.

## Calendrier



<sup>5</sup> La Grande Région regroupe les Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat en Allemagne, la Région Lorraine en France, la Région wallonne, les communautés française et allemande en Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

## Rappel des demandes formulées par les garants à la suite de la concertation préalable

### Demande de précisions des garants à l'issue de la concertation préalable

A l'issue de la concertation préalable, les garants ont formulé les demandes de précisions suivantes relatives au projet :

1. Il conviendrait de détailler et d'expliciter par typologie de postes de coûts, le montant de l'investissement financier du projet, étant donné qu'il est supérieur à celui de plusieurs autres projets nationaux, notamment en comparaison à la tonne d'hydrogène produit,
2. Il conviendrait de clarifier le fait que la production d'hydrogène sera asservie à la disponibilité en électricité sur le réseau,
3. Il conviendrait de clarifier le fait que la production d'hydrogène sera asservie à la disponibilité de la ressource en eau,
4. Il conviendrait de confirmer votre engagement de rejoindre l'initiative AMPHY et de collaborer activement dans les dispositifs de formation des acteurs d'une filière hydrogène (mise à disposition d'experts, accueil d'étudiants en alternance...),
5. Il conviendrait de confirmer auprès de la Société des Eaux de l'Est (SEE) que la ressource en eau sera suffisante dans le cas où les 2 projets de production d'hydrogène (Emil'Hy et CarlHYng) se concrétisaient,
6. Il conviendrait de confirmer auprès de RTE qu'il n'y a pas de nécessité de mettre en coupure la ligne Vigy-Marlenheim sur le poste de Saint-Avold en cas de développement des deux projets Emil'Hy et CarlHYng,
7. Il conviendrait de clarifier si la conversion de la centrale à charbon (tranche 600 MW) en centrale à biomasse s'accompagnera de la disparition totale de l'utilisation du charbon,
8. Il conviendrait de clarifier le fait que la centrale biomasse et que l'usine de production d'hydrogène pourront fonctionner simultanément,
9. Il conviendrait de porter auprès de l'association Chemesis la suggestion de création d'une cellule employant des experts dont la mission serait d'optimiser les flux d'énergies et les flux thermiques entre l'ensemble des industriels présents sur la plateforme,
10. Il conviendrait de porter auprès de l'association Chemesis et de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS), la demande de réflexion d'une démarche éco-responsable en termes de mobilité (par exemple, covoiturage ou mise en place de navettes) et de création d'infrastructures inter-entreprises (par exemple, crèche d'entreprise).

Au chapitre 5 du document intitulé « Bilan de la concertation » de juin 2024, le Maître d'Ouvrage répond à chaque demande de précisions des garants. Le tableau de réponse est reproduit en annexe 2.

A la lecture des réponses apportées par le Maître d’Ouvrage, la garante considère que les demandes et recommandations suivantes issues de la concertation préalable, et reprises dans l’avis de la CNDP du 24 juillet 2024, devront faire l’objet de précisions et d’échanges dans le cadre de la concertation continue :

1. Il conviendrait de détailler et d’expliquer par typologie de postes de coûts, le montant de l’investissement financier du projet, étant donné qu’il est supérieur à celui de plusieurs autres projets nationaux, notamment en comparaison à la tonne d’hydrogène produit
2. Il conviendrait de clarifier le fait que la production d’hydrogène sera asservie à la disponibilité en électricité sur le réseau
3. Il conviendrait de clarifier le fait que la production d’hydrogène sera asservie à la disponibilité de la ressource en eau
7. Il conviendrait de clarifier si la conversion de la centrale à charbon (tranche 600 MW) en centrale à biomasse s’accompagnera de la disparition totale de l’utilisation du charbon

Elle considère également que les recommandations n°4 et 10 du bilan de la concertation préalable des garants pourraient faire l’objet de précisions complémentaires, selon leur état d’avancement, au cours de la concertation continue.

### **Recommandations pour garantir le droit à l’information et à la participation du public suite à cette concertation**

A l’issue de la concertation préalable, les garants ont formulé les recommandations suivantes pour garantir le droit à l’information et à la participation du public :

1. Poursuite des échanges d’informations et de participation sur le site internet de la concertation préalable (publication au fil de l’eau les études qu’ils réalisent, maintien de la possibilité offerte au public de poser des questions et d’obtenir des réponses dans un délai raisonnable) ;
2. Rédaction d’un journal de bord à une fréquence bimestrielle afin d’informer et de consulter régulièrement le public (publication sur le site internet de la concertation préalable et envoie aux personnes qui en feraient la demande via un formulaire mis à leur disposition sur ce même site) ;
3. Diffusion des études au fur et à mesure de leur production ;
4. Tenue d’une réunion publique avant le démarrage de l’enquête publique ;
5. Modalités d’accompagnement pendant la phase chantier, informations régulières quant aux interventions lourdes susceptibles de créer des nuisances ou de générer des modifications d’usage temporaire.

### **Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable**

#### **Engagements pris par rapport au projet et au raccordement au réseau mosaHYc**

Pendant la concertation préalable, GazelEnergie a pris les engagements suivants (source : « Bilan de la concertation », GazelEnergie, GRTgaz - juin 2024) :

1. Mener une étude sur la récupération de la chaleur en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et la plateforme Chemesis

2. Mobiliser les acteurs de la plateforme Chemesis sur les opportunités de valorisation de l'oxygène
3. Accompagner le développement des compétences des collaborateurs et des sous-traitants aux métiers de demain
4. Promouvoir les opportunités de postes à pourvoir pour favoriser l'emploi local

En parallèle, l'association Chemesis, dont fait partie GazelEnergie, a aussi pris des engagements pendant la concertation :

1. Lancement d'études visant à substituer une partie du gaz naturel consommé sur la plateforme par de l'hydrogène renouvelable et bas-carbone produit localement par le projet Emil'Hy
2. Lancement d'études visant à combiner l'hydrogène décarboné produit par Emil'Hy avec du carbone capté au sein même de la plateforme chimique afin de produire des monomères localement (matière première utilisée par les industriels de la chimie)

## Engagements pris par rapport à la concertation continue avec le public

Pour la poursuite de la concertation, le Maître d'Ouvrage a pris les engagements suivants :

1. Poursuivre le dialogue en organisant des réunions de travail bilatérales thématiques avec les associations locales et en tenant des comités de projet avec les élus locaux
2. Informer régulièrement les riverains sur l'avancée du projet (en phase chantier et en exploitation) en déployant un dispositif complet, multicanal et adapté à chaque phase du projet

Pour atteindre ses engagements, le Maître d'Ouvrage a précisé les moyens qui seront déployés ([Modalités proposées pour la concertation, GazelEnergie, GRTgaz - octobre 2024](#)) :

1. Maintien du site internet de la concertation continue [concertation-emilhy.fr](http://concertation-emilhy.fr) ouvert au public jusqu'à la fin de la phase chantier. Après une refonte visant à l'adapter à la concertation continue, il constituera le principal vecteur d'information et de dialogue sur le projet Emil'Hy pendant la procédure de participation continue du public : mise en ligne des lettres d'information et de toute autre information intéressant le public, inscription à la diffusion des lettres d'information via un formulaire de contact, espace questions/réponses avec le maître d'ouvrage.
2. Publication d'un encart dans la presse locale pour informer de l'ouverture de la concertation continue.
3. Partage d'articles et de publications relatant l'état d'avancement du projet tout au long de la concertation continue. La poursuite de l'information et du dialogue avec le public prendra notamment la forme d'une lettre d'information, à un rythme bimestriel, Elle sera mise en ligne sur le site internet [concertation-emilhy.fr](http://concertation-emilhy.fr) et envoyée par mail aux participants de la concertation et aux personnes qui en auront fait la demande via le formulaire de contact. Elle sera également relayée sur les réseaux sociaux de GazelEnergie notamment la page LinkedIn qui compte près de 25 000 abonnés et la page Facebook du site Emile Huchet.
4. Organisation régulière de réunions de travail bilatérales et de comités de projet avec les associations et les élus locaux et de moments de rencontre avec le public.
5. Organisation d'un temps d'échange public en amont de l'enquête publique pour présenter le projet ainsi que le bilan et les enseignements de la concertation. Elle sera annoncée sur le site internet de la concertation Emil'hy, relayée sur les réseaux sociaux et une lettre d'informations, des affiches papier et la presse locale.

## Actualités liées au projet et évolution(s)

### Dépôt des dossiers d'instruction du projet

Au cours de cette année, le Maître d'Ouvrage a rédigé les dossiers administratifs nécessaires à l'instruction du projet Emil'Hy, à savoir la demande d'autorisation environnementale en application de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et le permis de construire.

La demande d'autorisation environnementale a été déposée en Préfecture de Moselle à l'été 2024. Fin 2024, des échanges ont eu lieu avec les services de l'Etat pour compléter certains points du dossier. A ce jour, le dossier suit son instruction.

Le permis de construire a également été déposé à l'été 2024 en mairie de Saint-Avold et est en cours d'instruction.

Récemment, en date du 26 juin 2025, et faisant suite à sa saisine du 28 avril 2025 par le Préfet de Moselle, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) a émis un avis sur le projet Emil'hy ([Avis rendus sur projets de la MRAe Grand Est en 2025 | Missions régionales d'autorité environnementale \(MRAe\)](#)). Cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par GazelEnergie et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. La synthèse de cet avis est reproduite en annexe 4. En termes de complétude de l'information du public, la MRAe :

- réitère une demande qu'elle avait déjà formulée lors des saisines précédentes de 2022, 2024 et 2025 pour d'autres projets intéressant la reconversion du site de la centrale Emile Huchet (centrale à biomasse, station d'épuration et usine de fabrication de l'évuglucosenone) et recommande ainsi à GazelEnergie de fournir une étude d'impact globale pour l'ensemble des opérations incluses dans le projet de reconversion,
- de présenter une étude de dangers dont la protection des informations est limitée aux seules informations réglementairement non communicables en application de l'avis n°CADA 20200022 de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

La société GazelEnergie est en train de préparer une réponse écrite à cet avis qui sera une des composantes du dossier d'enquête publique conformément à l'article L. 122-1 du code de l'environnement.

Il est aussi à préciser que suite à la saisine de la Préfecture de Moselle, la MRAe a rendu, le 20 mars 2025, un avis sur le projet de station de traitement des eaux résiduaires industrielles porté par GazelEnergie ([Avis rendus sur projets de la MRAe Grand Est en 2025 | Missions régionales d'autorité environnementale \(MRAe\)](#)). Cette station permettra de traiter les eaux usées industrielles générées par le projet Emil'Hy.

### Réponse à l'appel d'offre de SHS

En parallèle à la rédaction des dossiers précédents, le Maître d'Ouvrage a également répondu à l'appel d'offre, comprenant plusieurs étapes sélectives, du sidérurgiste allemand STAHL-HOLDING-SAAR (SHS), implanté à Dillingen, pour assurer l'approvisionnement en hydrogène lui permettant de décarboner son aciérie. La procédure de sélection des candidats suit son cours et le Maître d'Ouvrage attend de connaître la réponse qui est annoncée pour la fin d'été 2025.

## Actions en faveur de la formation universitaire et professionnelle

Durant cette année, les équipes de GazelEnergie se sont pleinement mobilisées aux côtés des acteurs mosellans de la formation professionnelle et universitaire autour de la filière hydrogène. Voici quelques évènements importants auxquels elles ont été présentes :

- Participation à la journée tri-nationale des carrières de l'hydrogène, organisée en novembre 2024 à l'Ecole Européenne de Chimie, Polymères et Matériaux (ECPM) de Strasbourg afin de rencontrer des jeunes et de faire connaître la transformation du site Emile Huchet dans le contexte de la transition énergétique.
- Accueil du comité de direction de l'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) Grand Est, premier organisme de formation professionnelle qualifiante en France, fin 2024, sur le site Emile Huchet pour parler des opportunités de formations liées à l'hydrogène.
- Participation du 28 au 30 janvier 2025 au salon Hyvolution organisé à Paris sous le haut patronage du Président de la République. Aux côtés de la Région Grand Est, GazelEnergie a tenu à promouvoir le rôle du territoire dans le développement industriel de l'hydrogène en France et en Europe.

## Actions en faveur de la mobilité au sein du territoire

Dès septembre 2024, une première étape a été menée en termes de mobilité éco-responsable sur le territoire. Ainsi, un partenariat entre la CASAS et l'application BlaBlaCar a été acté.

L'initiative BlaBlaCar Daily, promue au sein du site Emile Huchet par GazelEnergie, permet aux salariés de bénéficier de primes de covoiturage et de trajets gratuits afin de les inciter à recourir à ce moyen de transport plus écologique que la voiture individuelle.

## Avancement du projet mosaHYc

Fin janvier 2025, GRTgaz a changé de nom et est devenu Natran.

Natran porte le projet de construction d'un réseau transfrontalier de 94 km de canalisations d'hydrogène dont 70 km proviendront d'une conversion de canalisation de gaz naturel. Ce projet dénommé mosaHYc (Moselle Sarre Hydrogène Conversion), porté conjointement avec Creos et Encevo, est prévu pour desservir les besoins d'industriels transfrontaliers souhaitant se décarboner ainsi que les usages mobilité. Les informations concernant le réseau mosaHYc sont publiées sur son site internet (<https://www.natrangroupe.com/notre-transition-energetique/transport-hydrogene/mosahyc>). Ce projet permettrait aux producteurs d'hydrogène, comme GazelEnergie, d'alimenter les consommateurs desservis par la canalisation d'ici fin 2028.

Ce projet, qui est indépendant du projet Emil'Hy mais qui lui est néanmoins intimement lié tout comme il l'est avec l'autre projet de production d'hydrogène sur le territoire, le projet CarlHYng, a également avancé au cours de cette dernière année. Ainsi, en décembre 2024, Natran (anciennement GRTgaz) a tenu 5 réunions d'information avec le public à Bouzonville, Creutzwald et Diesen avant le lancement de la campagne de signature des conventions de servitudes. Les représentants de GazelEnergie étaient présents à chaque réunion pour répondre aux questions liées spécifiquement à la production d'hydrogène.

Le dossier de demande d'autorisation de changement de produit transporté, officialisant la demande de conversion de la canalisation à l'hydrogène, a été déposé en Préfecture de Moselle le 16 décembre 2024. Le dossier de demande d'autorisation de construire et d'exploiter des ouvrages neufs, qui couvre notamment le raccordement de l'unité de production de Emil'Hy au réseau mosaHYc, a également été déposé en mars 2025. L'administration a demandé la réalisation d'une tierce expertise pour ces 2 dossiers et les rapports des tiers-experts sont attendus respectivement pour fin juillet et fin septembre 2025.

# Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

## Le suivi des engagements du porteur de projet

Vis-à-vis des engagements pris par le Maître d'Ouvrage à l'issue de la concertation préalable, certains engagements ont été détaillés dans le document présentant les « Modalités proposées pour la concertation », GazelEnergie, GRTgaz - octobre 2024, publié sur le site de la concertation et sur le site de la CNDP.

### Actualisation du site internet de la concertation

#### Engagement pris :

Le Maître d'Ouvrage s'était engagé à maintenir le site internet de la concertation continue [concertation-emilhy.fr](http://concertation-emilhy.fr) ouvert au public jusqu'à la fin de la phase chantier. Après une refonte visant à l'adapter à la concertation continue, il constituera le principal vecteur d'information et de dialogue sur le projet Emil'Hy pendant la procédure de participation continue du public : mise en ligne des lettres d'information et de toute autre information intéressant le public, inscription à la diffusion des lettres d'information via un formulaire de contact, espace questions/réponses avec le maître d'ouvrage.

Le site internet de la concertation préalable était resté ouvert à la fin de la concertation en mode informatif uniquement :

- 24/05/2024, publication du bilan des garants,
- 08/07/2024, publication du bilan du Maître d'Ouvrage,
- 26/07/2024, publication de la lettre de mission de la garante de la concertation continue (annexe 1).

La possibilité pour le public de s'inscrire à la diffusion des lettres d'information via un formulaire de contact et de déposer des avis ou de poser des questions au Maître d'Ouvrage a été réactivée le 30 octobre 2024. Dès cette date, des informations d'actualité concernant le projet ou en lien direct avec celui-ci ont également été mises à la disposition du public :

- 30/10/2024, mise à jour du site internet de la concertation continue et publication de la lettre d'information n°1 du projet Emil'Hy,
- 11/11/2024, publication des modalités de la concertation continue et du courrier de la CNDP daté du 8 novembre relatif aux modalités de la concertation continue,
- 31/01/2025, publication de la lettre d'information n°2 du projet Emil'Hy.

### Annonce de la concertation continue

#### Engagement pris :

Le Maître d'Ouvrage s'était engagé à publier un encart dans la presse locale pour informer de l'ouverture de la concertation continue.

Suite à la mise à jour du site internet de la concertation continue fin octobre 2024 et à la publication de la première lettre d'information, un encart presse annonçant la concertation continue a été publié le 15 novembre 2024 dans les 4 éditions de *Le Républicain Lorrain* (annexe 3).

L'information a été complétée par l'envoi d'un mail d'information aux participants de la concertation préalable<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Nombre précis de participants non connu par la garante

## **Partage des actualités du projet**

### **Engagement pris :**

Le Maître d’Ouvrage s’était engagé à partager des articles et des publications relatant l’état d’avancement du projet tout au long de la concertation continue. La poursuite de l’information et du dialogue avec le public prendra notamment la forme d’une lettre d’information, à un rythme bimestriel, Elle sera mise en ligne sur le site internet concertation-emilhy.fr et envoyée par mail aux participants de la concertation et aux personnes qui en auront fait la demande via le formulaire de contact. Elle sera également relayée sur les réseaux sociaux de GazelEnergie notamment la page LinkedIn qui compte près de 25 000 abonnés et la page Facebook du site Emile Huchet.

Pendant cette année, deux lettres d’information destinées à présenter l’état d’avancement du projet et des engagements pris à l’issue de la concertation préalable, les modifications de calendrier, des thématiques spécifiques et des interviews de personnalités en lien avec le projet ont été rédigées par le Maître d’Ouvrage. D’une teneur de 4 pages, la première lettre d’information a été diffusée le 30 octobre 2024 et la deuxième l’a été en date du 31 janvier 2025. Ces lettres ont été publiées le jour de leur diffusion sur le site de la concertation continue et relayées :

- par mail aux participants de la concertation et aux personnes qui en avaient fait la demande via le formulaire de contact (soit 30 inscrits hors personnes de GazelEnergie),
- sur la page LinkedIn de GazelEnergie pour la deuxième lettre d’information.

La publication sur la page Facebook du site Emile Huchet de ces lettres d’information, comme le Maître d’Ouvrage s’y était engagé, n’a pas pu être vérifiée par la garante.

## **Organisation de moments de travail et d’échanges avec les acteurs du territoire**

### **Engagement pris :**

Le Maître d’Ouvrage s’était engagé à poursuivre le dialogue en organisant régulièrement des réunions de travail bilatérales thématiques avec les associations et en tenant des comités de projet avec les élus locaux ainsi que des moments de rencontre avec le public.

Outre les actions en faveur de la formation universitaire et professionnelle et la participation aux réunions d’information du projet mosaHYc organisées par Natran déjà décrites ci-dessus, GazelEnergie a présenté son projet et la filière hydrogène à plusieurs occasions. Voici quelques exemples de moments clés.

### **Actions avec les élus locaux**

- Novembre 2024, organisation du Diner des territoires à Paris au cours duquel GazelEnergie a présenté aux élus des territoires sur lesquels ils sont implantés un bilan de l’année écoulée et l’avancement de ses projets dont le projet Emil’Hy,
- Avril 2025, visite du site de la centrale par le ministre de l’industrie, M. Marc Ferraci, le préfet de Moselle et des élus locaux et échanges sur l’avenir du site et les projets de reconversion,
- 23 juin 2025, participation du vice-président de la Région Grand Est, François Werner, au lancement de l’Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) lors d’un webinaire (<https://www.youtube.com/watch?v=oNgGGCJhVgo&t=1295s&pp=ygUVZ2F6ZWxlbmVnaWUgd2ViaW5haXJI>). Cet AMI avait pour objectif d’identifier les besoins en hydrogène sur l’ensemble du territoire de la Grande Région : Lorraine, Luxembourg, Sarre, Rhénanie-Palatinat et Wallonie.

### Echanges transfrontaliers

- 22 novembre 2024, visite du site de la centrale Emile Huchet par le ministre sarrois de l'Economie et de l'Energie, Jürgen Barke. Les échanges ont porté sur la poursuite de la coopération entre les deux régions dans la mise en place d'une économie globale de l'hydrogène,
- Mai 2025, présentation du projet Emil'Hy lors d'une réunion de la Task Force Hydrogène du Luxembourg,
- 21-22 mai 2025, rencontre avec l'agence H2 de la Sarre au Handelsblatt Hydrogen Summit organisé à Sarrebruck,
- Mai 2025, intervention aux côtés de SHS et de l'agence sarroise de l'hydrogène (H2Saar) lors du premier rendez-vous de la coopération industrielle du Réseau de Coopération Industrielle Environnementale et Sociale (RECIES) (<https://www.recies.eu/first-meeting-of-the-industrial-cooperation/>),
- Réunion avec la délégation de GreenSky sur la centrale Emile Huchet, initiative transfrontalière visant à accélérer le développement des formations liées à l'H2, dont GazelEnergie a rejoint le comité de pilotage.

### Avis de la garante sur le déroulement de la concertation

Concernant le droit à l'information, **la garante estime que les modalités mises en œuvre par le Maître d'Ouvrage au cours de cette année auraient pu être améliorées.**

**Seules deux lettres d'information ont été rédigées et publiées cette année, ne respectant pas la fréquence de diffusion bimestrielle sur laquelle le Maître d'Ouvrage s'était engagée, et la deuxième date de janvier 2025.** A chaque proposition de la garante de partage d'information avec le public et d'apport d'éléments sur les demandes de précisions des garants à l'issue de la concertation préalable, le Maître d'Ouvrage répondait que les dossiers administratifs étaient toujours en cours d'instruction auprès de la Préfecture et de la mairie et que SHS n'avait pas pris de décision sur son(ses) fournisseurs d'hydrogène et qu'il y avait donc peu d'information à communiquer au public. La garante déplore ce manque d'information autour du projet qui s'inscrit en partie dans le contexte concurrentiel local de production d'hydrogène.

Ce n'est cependant pas les sujets à partager avec le public qui manquaient vu le nombre de projets portés en ce moment par GazelEnergie dans le cadre de la reconversion de son site et de l'interdépendance entre tous ces projets...

Il est toutefois à préciser qu'une 3<sup>ème</sup> lettre d'information est en cours d'élaboration et devrait paraître durant l'été 2025.

Enfin, si de nombreux évènements ont été organisés pour les élus locaux au cours de cette année, **la garante déplore l'absence d'évènements ouverts au public partageant l'avancement du projet Emil'Hy et de réunion de travail bilatérale avec les associations locales** comme GazelEnergie s'y était engagée. Enfin, **la garante constate également qu'aucune étude en lien avec le projet n'a été publiée** alors que leur mise à disposition au fur et à mesure de leur avancement avait été demandée par les garants en fin de concertation continue et repris dans l'avis de la CNDP du 24 juillet 2024.

### Les arguments exprimés

Au cours de l'année écoulée, le public a peu participé à la concertation continue et n'a pas déposé de contribution.

## La suite de la concertation continue

### Les prochaines étapes du projet et de la concertation

Les prochaines étapes du projet Emil'Hy comprennent :

- La finalisation de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet et de son raccordement au réseau de transport d'hydrogène, par la Préfecture de Moselle,
- La finalisation de l'instruction du permis de construire les bâtiments sur le site d'implantation par la mairie de Saint-Avold,
- La réponse de GazelEnergie à l'avis de la MRAe pour compléter le dossier qui sera soumis à l'enquête publique qui devrait se tenir au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025,
- La réponse de SHS à sa procédure d'appel d'offres en vue d'obtenir le contrat d'approvisionnement en hydrogène, qui est annoncée pour la fin d'été 2025.

La concertation continue va donc être poursuivie en se focalisant principalement sur ces prochaines étapes :

- Partage des actualités du projet via des lettres d'information,
- Organisation de moments de travail et d'échanges avec les acteurs du territoire,
- Tenue d'une réunion publique d'information et d'échanges sur le projet en amont de l'enquête publique.

### Préconisation de la garante sur la suite de la concertation continue

A ce stade, la garante formule les préconisations suivantes pour la suite de la concertation continue :

- Il conviendrait que le Maître d'Ouvrage s'efforce de communiquer plus régulièrement avec le public quant à l'avancement de son projet, l'instruction des dossiers, la réponse de SHS et les points ci-dessous à retrouver dans les prochaines lettres d'information :
  - Présentation de l'avis rendu par la MRAe fin juin 2025 et des éléments de réponse apportés par GazelEnergie,
  - Réponse aux demandes de précisions qui avaient été formulées par les garants à l'issue de la concertation préalable et notamment de clarifier le fait que la production d'hydrogène sera asservie à la disponibilité en électricité sur le réseau, le fait que la production d'hydrogène sera asservie à la disponibilité de la ressource en eau et la décomposition des coûts du montant de l'investissement financier du projet, ramené à la tonne d'hydrogène produit,
  - Présentation de la nouvelle conversion envisagée pour la centrale à charbon (tranche 600 MW) et des actions réalisées vis-à-vis des engagements que GazelEnergie avaient pris en faveur de la réalisation d'une étude sur la récupération de la chaleur en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et la plateforme Chemesis et celles relatives à la mobilisation des acteurs de la plateforme Chemesis sur les opportunités de valorisation de l'oxygène,
  - Présentation de l'avancement des engagements pris par l'association Chemesis à l'issue de la concertation préalable.
- Il conviendrait que le Maître d'Ouvrage publie d'ores et déjà sur le site internet de la concertation, l'avis émis par la MRAe le 26 juin 2025 ainsi que l'ensemble des études qu'il a réalisées dans le cadre du projet Emil'Hy.
- Il conviendrait également que le Maître d'Ouvrage respecte son engagement d'organiser des réunions de travail bilatérales thématiques avec les associations et des rencontres avec le public. A titre d'exemple, et suite à une des recommandations formulées par la MRAe, la recherche d'une mesure de compensation des boisements supprimés pourrait être réalisée en y associant ces acteurs.

Enfin si Natran a connaissance de la nécessité de renforcer le réseau mosaHYc, il conviendrait qu'il en présente le planning prévisionnel dans le cadre de la concertation continue en tant qu'élément d'information sur le contexte du projet.

## Liste des annexes

- Annexe 1 - Lettre de mission de la garante
- Annexe 2 - Tableaux des demandes formulées par les garants et réponses du Maître d’Ouvrage
- Annexe 3 - Liste des principales retombées médiatiques
- Annexe 4 - Synthèse de l’avis de la MRAe sur le projet Emil’Hy daté du 26 juin 2025



Le président

Paris, le 24 juillet 2024

Madame,

Lors de sa séance plénière du 24 juillet 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné garante du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet Emil'Hy de production d'hydrogène bas carbone et renouvelable à Saint-Avold. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

**1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :**

***Cadre légal de la concertation continue***

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « *la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique* ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 27 février 2024 au 21 avril 2024. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 20 mai 2024. Début juillet 2024, les responsables de projet ont publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

***Objectifs de la concertation continue***

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 24 juillet 2024. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet** pour l'amener à respecter ses engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis des porteurs de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

### ***Enjeux de la concertation continue***

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la durée d'élaboration du projet. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

### **2 - Recommandations pour la concertation continue sur le projet Emil'Hy de production d'hydrogène bas carbone et renouvelable à Saint-Avold**

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP du 24 juillet 2024 recommande que :

- la rédaction du journal de bord recommandé par la garante et le garant se fasse à minima à un rythme bimestriel d'ici la mise en exploitation de l'usine ;
- le site internet de la concertation reste ouvert durant la concertation continue, pour poursuivre les échanges avec le public ;
- le bilan et les enseignements de la concertation soient présentés dans le cadre de la réunion publique d'ouverture de l'enquête publique associée à l'autorisation environnementale du projet.

L'avis recommande aussi que les maîtres d'ouvrage apportent des précisions par rapport à certains sujets (la décomposition des montants de l'investissement financier, l'asservissement de la production d'hydrogène à la disponibilité de la ressource en eau et en électricité, ainsi que la précision sur la disparition totale de l'utilisation du charbon), et que ces sujets fassent l'objet d'échanges dans le cadre de la concertation continue.

Votre rôle sera de veiller à ce que les responsables du projet donnent des suites à ces attentes de la CNDP, ainsi qu'aux engagements pris lors de la concertation préalable.

Par ailleurs, conformément à l'art. L121-14, vous demanderez aux responsables du projet d'informer la CNDP des modalités d'information et de participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre.

### **3 - Bilans de la concertation continue**

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue ;
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue ;
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par les responsables de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Signature numérique de  
Marc PAPINUTTI  
marc.papinutti  
Date : 2024.07.25 20:56:52  
+02'00'

Marc PAPINUTTI

**Madame Valérie TROMMETTER**  
Garante de la concertation continue portant sur le projet Emil'Hy de production d'hydrogène bas carbone et renouvelable à Saint-Avold

la commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 - marc.papinutti@debatpublic.fr  
debatpublic.fr

Annexe 2 – Tableaux des demandes formulées par les garants et réponses du Maître d’Ouvrage

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponse du/des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
1	Détailler et expliciter par typologie de postes de coûts, le montant de l'investissement financier du projet, étant donné qu'il est supérieur à celui de plusieurs autres projets nationaux, notamment en comparaison à la tonne d'hydrogène produit	<p>Comme tout projet industriel, les coûts communiqués permettent de donner au public des ordres de grandeur des montants d'investissement. Ces ordres de grandeur sont précisés et mis à jour lors de la décision finale d'investissement.</p> <p>A titre d'exemple, un projet d'une capacité de production de 200 MW en cours de construction a fait l'objet d'une communication sur un montant d'investissement final de plus de 400 millions d'euros.</p> <p>Comme GazelEnergie l'a expliqué lors de la concertation publique, au-delà de la compétitivité de l'hydrogène, l'enjeu est d'assurer la sécurité de l'usine, des riverains et de l'environnement. Des moyens seront déployés dans ce but.</p>	A la date de la décision d'investissement, actuellement prévue courant 2025.	Communiqué officiel de GazelEnergie.
2	Clarifier le fait que la production d'hydrogène sera asservie à la disponibilité en électricité sur le réseau	<p>Comme GazelEnergie l'a expliqué tout au long de la concertation préalable, l'électricité est la matière première essentielle à toute production d'hydrogène par électrolyse de l'eau. L'électricité est un élément au cœur de la production d'hydrogène.</p> <p>Le projet Emil'Hy est sécurisé, d'une part pour l'alimentation physique en électricité via le réseau de transport géré par RTE, d'autre part concernant son alimentation en électricité renouvelable via des contrats d'approvisionnement spécifiques.</p>	Sans objet	Sans objet
3	Clarifier le fait que la production d'hydrogène sera asservie à la disponibilité de la ressource en eau	<p>Comme GazelEnergie l'a expliqué lors des temps d'échanges de la concertation préalable, l'eau est l'une des matières premières essentielles pour toute production d'hydrogène par électrolyse de l'eau. La disponibilité de la ressource en eau pour les besoins du projet Emil'Hy a été confirmée par la Société des Eaux de l'Est lors de la concertation, notamment dans le cadre de l'atelier thématique du 26 mars 2024.</p> <p>GazelEnergie, en tant que client historique et membre de la structure actionnariale et de la gouvernance de la Société des Eaux de l'Est (SEE), s'est assurée de la disponibilité de la ressource en eau dès le lancement du projet. La ressource en eau est jugée suffisante pour permettre la seconde phase du projet Emil'Hy et éventuellement après 2030 pour un autre projet de production d'hydrogène, compte tenu de la tendance à la baisse des consommations en eau. La consommation en eau de la phase 1 du projet Emil'Hy représenterait moins de 5% de ce que représente actuellement la consommation en eau de la plateforme Chemesis, soit 400 000 m<sup>3</sup> d'eau par an.</p>	Sans objet	Sans objet

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponse du/des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
4	Confirmer votre engagement de rejoindre l'initiative AMPHY et de collaborer activement dans les dispositifs de formation des acteurs d'une filière hydrogène (mise à disposition d'experts, accueil d'étudiants en alternance...)	Comme cela est évoqué dans l'engagement # 4, GazelEnergie est en relation étroite avec les porteurs de projets de l'initiative AMPHY et a apporté son soutien. Dans le cadre de la formation de ses employés, des futurs recrutements et des certifications nécessaires pour opérer Emil'Hy, GazelEnergie sera attentive aux propositions d'AMPHY en la matière et se tient disposée à envisager de futures collaborations.	2025	Partenariats et échanges réguliers avec l'Université de Lorraine et le Pôle de Plasturgie de l'Est.
5	Confirmer auprès de la Société des Eaux de l'Est (SEE) que la ressource en eau sera suffisante dans le cas où les 2 projets de production d'hydrogène (EMIL'HY et CarlHYng) se concrétisaient	Comme évoqué lors de la concertation, jusqu'à horizon 2030, GazelEnergie considère que deux projets de production d'hydrogène de taille industrielle sur le territoire de la Moselle-Est ne peuvent pas se concrétiser concrètement, du fait de la demande d'hydrogène limitée jusqu'à cet horizon. GazelEnergie s'est assurée de la disponibilité en eau pour le projet Emil'Hy. Il conviendra à des futurs porteurs de projets potentiels qui souhaiteraient s'installer après 2030 dans le cas où la demande en hydrogène venait à augmenter, de s'assurer de la disponibilité de la ressource.	Sans objet	Sans objet
6	Confirmer auprès de RTE qu'il n'y a pas de nécessité de mettre en coupure la ligne Vigy-Marlenheim sur le poste de Saint-Avold en cas de développement des deux projets EMIL'HY et CarlHYng	Comme indiqué lors de l'atelier thématique du 24 mars 2024, RTE sera en mesure d'alimenter tous les acteurs actuels et futurs de la plateforme car en tant que gestionnaire du réseau d'électricité il s'adapte à la demande. Le poste est actuellement en capacité d'alimenter tous les industriels identifiés sur la plateforme mais un travail d'anticipation est également mené pour prévoir un renforcement local du réseau à horizon 2030 en raison du développement industriel de la région. L'entrée en coupure de la ligne 400kv Vigy-Marlenheim est indépendante du projet Emil'Hy ou de tout autre projet de production d'hydrogène.	Sans objet	Sans objet
7	Clarifier si la conversion de la centrale à charbon (tranche 600 MW) en centrale à biomasse s'accompagnera de la disparition totale de l'utilisation du charbon	Comme évoqué lors de la réunion thématique de concertation sur la transition énergétique du site Emile Huchet, GazelEnergie travaille activement à la conversion de la tranche 6 de la centrale. GazelEnergie a mené plusieurs tests en 2023 dont certaines conclusions ont été communiquées lors de la réunion thématique en question.	Sans objet	Sans objet

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponse du/des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
8	Clarifier le fait que la centrale biomasse et que l'usine de production d'hydrogène pourront fonctionner simultanément	L'avenir de la tranche Emile Huchet 6 est en cours de discussion. La conversion de la centrale à la biomasse permettrait de décarboner sa production d'électricité. La tranche 6 fonctionne en "hyperpointe" ce qui signifie qu'elle est appelée par le réseau lors des périodes de tensions. Dans ces périodes de tensions, les électrolyseurs, qui sont des consommateurs d'électricité, n'ont pas vocation à fonctionner.	Sans objet	Sans objet
9	Porter auprès de l'association Chemesis la suggestion de création d'une cellule employant des experts dont la mission serait d'optimiser les flux d'énergies et les flux thermiques entre l'ensemble des industriels présents sur la plateforme	Comme évoqué dans le cadre de l'engagement # 2, les industriels de la plateforme de Chemesis ont répondu conjointement à l'appel à projet ZIBAC (Zone industrielle à bas carbone), opérée par l'Ademe. En tant que lauréat, GazelEnergie sera attentive à ce que les cabinets techniques d'experts en charge des études aient des compétences spécifiques sur les sujets thermiques.	Dès le lancement de l'initiative ZIBAC.	Dans le cadre des outils mis en place par l'initiative ZIBAC.
10	Porter auprès de l'association Chemesis et de la CASAS la demande de réflexion d'une démarche éco-responsable en termes de mobilité (par exemple, covoiturage ou mise en place de navettes) et de création d'infrastructures inter-entreprises (par exemple, crèche d'entreprise)	Dans un contexte de fort développement industriel et de création d'emplois, l'attractivité du territoire est un paramètre clef pour recruter et attirer les nouveaux talents pour GazelEnergie et les autres industriels de la plateforme. GazelEnergie est favorable aux initiatives de démarches éco-responsables et à la création d'infrastructure inter-entreprises qui pourraient améliorer le cadre de vie et l'organisation de la vie privée/professionnelle. GazelEnergie s'engage à transmettre cette suggestion à la CASAS et à l'association Chemesis.	Courant 2024, suite à la parution du présent bilan de concertation.	Concernant CHEMESIS, inscription de ce point à l'ordre du jour du comité de direction dont GazelEnergie fait partie. Concernant, la CASAS, ce point sera évoqué directement lors des prochains échanges avec les représentants de la Communauté d'Agglomération.

N°	Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s	Réponse du/des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
1	Poursuite des échanges avec le public via le site internet sur l'avancement du projet EMIL'HY	Les éléments propres à la concertation resteront disponibles sur le site internet de la concertation. Des outils de communications adaptés dans les phases dans lesquelles Emil'Hy va rentrer seront mis en place (page dédiée sur le site de GazelEnergie ou site internet dédié).	/	/
2	Rédaction bimestrielle d'un journal de bord du projet	Actualités qui seront publiés via les supports de communication actuels de GazelEnergie : LinkedIn (chiffre), LinkedIn Emile Huchet site internet de Gazel, Newsletter Chemesis.	/	/
3	Diffusion des études (impacts, dangers...) dès leur réalisation	Les dossiers de demande d'autorisation seront prochainement déposés auprès des autorités compétentes (DREAL, sous-préfecture...). Les études seront disponibles au stade de l'enquête publique conformément à la réglementation applicable (article R.123-8 du code de l'environnement).	Au stade de l'enquête publique	/
4	Organisation d'une réunion publique avant l'enquête publique	GazelEnergie se conformera à l'avis du commissaire enquêteur sur la pertinence de tenir une réunion publique en amont de l'enquête publique.	/	/
5	Information régulière en phase chantier si les porteurs de projet décident de poursuivre leur projet à l'issue de cette concertation	Information régulière en phase chantier si les porteurs de projet décident de poursuivre leur projet à l'issue de cette concertation	Pendant les travaux	/

**Le 18 juillet 2024**

---

- **Moselle TV - Le projet de l'unité hydrogène Emil'Hy avance !**  
<https://moselle.tv/le-projet-de-lunite-hydrogene-emilhy-avance/>
- **News tank energies (Article #332815) - Projet Emil'hy : « On espère être fixés fin 2024 » (Romain Deshayes, GazelEnergie)**  
<https://energies.newstank.fr/article/view/332815/projet-emil-hy-espere-etre-fixes-fin-2024-romain-deshayes-gazelenergie.html>
- **GreenUnivers - Hydrogène : Verso et GazelEnergie en concurrence en Moselle**  
<https://www.greenunivers.com/2024/07/hydrogene-verso-et-gazelenergie-en-concurrence-en-moselle-362157/>

**Le 19 juillet 2024**

---

- **Radio Mélodie - Saint-Avold : Plusieurs projets pour la reconversion verte de la centrale Emile Huchet - Radio Mélodie (radiomelodie.com)**  
<https://www.radiomelodie.com/a/19954-plusieurs-projets-pour-la-reconversion-verte-de-la-centrale-emile-huchet>
- **La Semaine – Énergie : quel avenir pour la centrale à charbon Émile Huchet de Saint-Avold ?**  
<https://www.lasemaine.fr/societe/energie-quel-avenir-pour-la-centrale-a-charbon-emile-huchet-de-saint-avold/>

**Le 15 novembre 2024**

---

- **Le Républicain Lorrain : La concertation continue du projet Emil'Hy est lancée !**  
Encart presse publié dans les 4 éditions de Moselle est du Républicain Lorrain

## La concertation continue du projet Emil'Hy est lancée !

Une démarche participative pour construire ensemble l'avenir de la centrale Emile Huchet

**Une concertation continue pour poursuivre le dialogue**  
De février à avril 2024, GazelEnergie et GRTGaz ont mené la concertation préalable pour le projet Emil'Hy et son raccordement au réseau hydrogène MosaHyc, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public.



À l'été, les bilans des garants et des porteurs de projet ont été publiés, offrant un retour détaillé sur cette phase de concertation. Le projet avance désormais et une nouvelle phase de dialogue débute avec le territoire et ses habitants.

Pour veiller aux bonnes conditions d'information et de dialogue, Madame Valérie TROMMETTER, qui a déjà assuré le rôle de garante lors de la phase initiale, a été nommée garante de la concertation continue par la CNDP

### Première lettre d'information : un lien direct avec le public

Pour vous tenir informés des évolutions du projet et des prochaines étapes de la concertation, nous publions la première lettre d'information. Ce document fait le point sur nos engagements, présente les modalités de participation à la concertation continue et les actualités du site Emile Huchet. Vous pouvez la consulter dès à présent sur notre site internet à l'adresse suivante : [concertation-emilhy.fr](http://concertation-emilhy.fr)

### Participez dès maintenant !

Vous pouvez nous poser vos questions via le formulaire de contribution dédié, accessible depuis la page internet de la concertation du projet Emil'Hy.

**GazelEnergie**



*L'avis complet est disponible sur : [Avis rendus sur projets de la MRAe Grand Est en 2025 | Missions régionales d'autorité environnementale \(MRAe\)](#).*

« La société GazelEnergie projette la création et l'exploitation d'une usine de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone sur les communes de Saint-Avold et Diesen (57), au sein de l'emprise de la centrale thermique Emile Huchet en cours de reconversion.

L'Autorité environnementale (Ae) signale qu'elle a déjà rendu plusieurs avis sur des opérations incluses dans le projet de reconversion de la centrale Emile Huchet et qu'elle avait signalé dans ces avis que les pétitionnaires (dont GazelEnergie) méconnaissaient la notion de projet et avaient élaboré une étude d'impact restreinte à chaque opération, alors que la réglementation prévoit que l'étude d'impact soit élaborée pour le projet global, dès la première opération et si besoin, actualisée pour les tranches suivantes d'un projet.

**L'Ae recommande une nouvelle fois au pétitionnaire, en lien avec les pétitionnaires des autres opérations du projet de reconversion de la centrale Emile Huchet de fournir une étude d'impact globale pour l'ensemble des opérations.**

**Constatant que le pétitionnaire persiste à méconnaître la notion de périmètre de projet telle que définie à l'article L.122-1 du code de l'environnement, malgré les recommandations successives formulées dans ses précédents avis, l'Ae recommande au préfet de ne pas poursuivre l'instruction de la demande tant que le pétitionnaire GazelEnergie, en lien avec les éventuels autres porteurs de projet, n'aura pas élaboré et présenté une étude d'impact globale.**

L'Ae relève que l'analyse des incidences sur l'environnement de l'opération EmilHy présente des insuffisances en matière de :

- gestion des eaux usées industrielles ;
- prise en considération du climat et des émissions de gaz à effet de serre.

L'Ae regrette par ailleurs :

- l'absence de valorisation de la coproduction d'oxygène par le procédé d'électrolyse, alors que des utilisations industrielles potentielles de l'oxygène existent à proximité ;
- la mise sous confidentialité de la totalité de l'étude de dangers, ce qui ne permet pas une information précise du public sur ces questions, notamment les risques pour les riverains et les mesures de prévention correspondantes.

**Dans la perspective d'élaboration d'une étude d'impact globale, l'Autorité environnementale recommande principalement au pétitionnaire de :**

- ne pas mettre en service ses installations de production d'hydrogène tant que la station d'épuration ne sera pas fonctionnelle ;
- définir en lien avec l'exploitant de la station d'épuration collective, les conditions d'acceptation et de surveillance de ses effluents industriels,
- reprendre son estimation des émissions de gaz à effet de serre pour ses activités, notamment pour la production de l'hydrogène, en complément de l'approche présentée pour ses clients,
- présenter des solutions de valorisation de l'oxygène coproduit dans le procédé d'électrolyse ;
- fournir en vue de l'enquête publique, une étude des dangers dont la protection des informations est limitée aux seules informations réglementairement non communicables.

**Les autres recommandations de l'Ae figurent dans l'avis détaillé ci-après ».**

